

NOTE	Conférence IRD – STOA¹ « Le partenariat scientifique entre l’UE et les Pays du sud et son insertion dans les politiques de développement » Parlement européen Bruxelles, le 4 mars 2009
Date	20/03/09
Auteur(s)	Patrice CAYRE (IRD), Eric FOUCHER (CPU),
Référence	2009/20

Les enjeux de la Science et des savoirs pour le développement

Par son discours introductif (cf. programme sur http://www.europarl.europa.eu/stoa/events/workshop/20090304/default_en.htm), Ph. Busquin, Président du STOA², a rappelé l’objectif de la conférence : souligner le rôle essentiel de la science (recherche, formation, innovation) et des savoirs dans le développement des pays du sud, à l’instar du credo directeur de la construction de l’Espace Européen de la Recherche : « bâtir une société de la connaissance ».

Il s’agissait donc comme le précisait l’annonce de la conférence (cf. <http://www.ird.fr/fr/agenda/fiche.php?ID=213&text=>) de sensibiliser et de convaincre les parlementaires et autres décideurs des secteurs public et privé, qu’investir dans le domaine de la Science et de la Technologie avec les pays du sud, n’est pas un luxe mais une nécessité pour doper l’essor socio-économique de ces pays et donc leurs échanges avec l’Europe. C’est donc un investissement à bénéfices largement partagés. Cette journée a permis aux personnalités du monde politique, aux représentants d’organismes de recherche public et à des ONG de présenter des projets majeurs en cours et d’appréhender les défis à venir sur la base de propositions. Le secteur privé fut représenté par la société Nokia qui souhaite développer ses activités de téléphonie dans ces pays

¹ On trouvera tous les documents relatifs à la Conférence ainsi que les présentations qui y ont été faites sur le site : (http://www.europarl.europa.eu/stoa/events/workshop/20090304/default_en.htm)

² STOA : Science and Technology Options’ Assessment; équivalent pour le Parlement Européen de l’Office Parlementaire d’Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, en France.

Le Président de l'IRD, le Pr JF Girard, a souligné à cet égard le caractère éminemment politique de la « Science pour le développement » (incluant recherche, développement des capacités, innovation) qui, bien que la science soit par essence universelle, ne peut pas être conduite partout de la même manière, le développement n'étant pas 'mimétique'. La science et la connaissance permettent aux PVD d'ouvrir leur économie et d'attirer les investissements. Or, les pays les moins avancés (PMI) n'investissent que 0,3% de leur PIB dans la recherche alors qu'ils sont confrontés aux grands défis mondiaux liés notamment au changement climatique et à ses conséquences. Ces dernières affectent en effet beaucoup plus rapidement et de manière plus dramatique les pays du sud ; Il faut donc que la recherche s'y adresse de manière spécifique et ciblée : conséquences sur l'alimentation et la production alimentaire (agriculture et pêche), sur l'approvisionnement et l'accès à l'eau, sur la pauvreté, sur la dégradation environnementale (ex : désertification)...etc.

Ce contexte incite donc moins que jamais à considérer la Science comme un luxe pour les pays du sud. Il faut donc au contraire accroître et accélérer l'investissement pour soutenir le partenariat Scientifique et l'émergence des capacités scientifiques dans ces pays. Les pays du sud, et l'Afrique tout particulièrement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord stratégique de partenariat Afrique-UE (Lisbonne, décembre 2007), doivent d'abord et avant tout disposer des moyens et des compétences scientifiques nécessaires pour répondre à ces défis. Pour cela ce sont des actions de renforcement des capacités qui apparaissent prioritaires :

- Développer la formation et arrêter la fuite des cerveaux ;
- Ancrer la Science et les scientifiques dans les sociétés des pays du sud et les faire reconnaître par une formation à la communication et à l'information scientifiques de chercheurs, de décideurs et de journalistes scientifiques ;
- Doter ces pays d'infrastructures scientifiques comparables à celles existantes en Europe ;
- .../...

Une partie importante de la conférence et de ses débats ont concerné la coopération scientifique européenne avec l'Afrique et l'accord stratégique récemment conclu entre l'Afrique et l'UE (cf. <http://africa-eu-partnership.org>).

L'ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIQUE AFRIQUE-UE ET L'IMPORTANCE ACCORDEE A LA SCIENCE

(cf. <http://africa-eu-partnership.org>)

Le récent accord stratégique conjoint conclu entre l'Afrique et l'Union Européenne (Lisbonne décembre 2007), et la place nouvelle qui y est réservée au partenariat Scientifique, témoignent d'une évolution majeure en matière de conception de l'aide au développement.

Le plan d'action (2007-2010) associé à cet accord, prévoit en effet 8 priorités thématiques ou partenariats qui concernent des domaines assez vastes : paix et sécurité, échanges commerciaux, objectifs du millénaire, énergie etc.... Le 8^e partenariat est consacré à la Science (science, société de l'information, technologies spatiales).

C'est la première fois que la science est considérée dans un accord de cette importance entre l'UE et l'Afrique (54 états). L'adoption de cet accord qui lie intrinsèquement le développement à la connaissance (science et technologie), constitue donc un événement majeur, pour ne pas dire une révolution, dans le concept d'aide au développement.

Ce partenariat concerne donc les Etats Membres et nombre de Directions Générales de la Commission européenne, et notamment :

- la DG recherche pour le volet sciences,
- la DG info pour le volet société de l'information,
- la DG entreprises pour le volet Espace (et de façon minoritaire la DG recherche),
- La DG DEV, la direction Générale en charge du développement,
- La DG relations extérieures (politique et instruments de voisinage).
- .../...

L'objectif de ce 8^{ème} partenariat est d'intensifier la coopération scientifique entre l'UE et l'Afrique, selon des directions et des thèmes conjointement sélectionnés parmi un ensemble de priorités préalablement définies par l'Afrique elle-même, au nombre desquelles le renforcement des capacités scientifiques, peu considéré par le 7^e PCRD.

Des Modalités ambitieuses de mise en œuvre

Trois éléments majeurs prévalent pour la mise en œuvre de ce partenariat scientifique :

- L'Afrique doit être considérée comme une entité unique (54 Etats) ;
- Il faut mobiliser, aux cotés des deux Commissions, les États Membres, tant européens qu'africains, et leurs dispositifs de S&T au service d'une véritable diplomatie scientifique. Sans cet investissement et le soutien des États Membres pour l'exécution de projets et d'actions spécifiques qui correspondent, dans un premier temps, aux objectifs des 6 grands thèmes retenus;
- les actions à entreprendre doivent résulter d'un dialogue entre les parties africaine et européenne. A cet effet, deux groupes de mise en œuvre ont été constitués, l'un pour l'Europe l'autre pour l'Afrique. La France, au travers de l'AIRD présidée par JF Girard, assume la responsabilité de « chef de file » du groupe européen. Les deux groupes, africain et européen, se réunissent périodiquement pour identifier conjointement les actions et projets à retenir.

Les premiers projets retenus et leur financement

Les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de ce partenariat devront à terme résulter d'une « mutualisation » ou pour le moins d'une coordination renforcée des actions et instruments financiers existants : coopérations bilatérales des États membres, instruments financiers (programme de travail et appels d'offres) de la Commission européenne : Fond Européen de Développement (FED), Politique de Voisinage, 7^{ème} PCRD et notamment ses Actions Spécifiques de Coopération Internationale (SICA) ; en outre le Fond Africain pour la Science et la Technologie sera mis à contribution par l'Union Africaine.

Dans le cadre du partenariat 8, les commissaires européen et africain de la Recherche réunis le 1^{er} octobre 2008, ont retenu 6 thèmes/projets de partenariat scientifique pour une mise en œuvre précoce:

- *Doter l'Afrique des compétences pour organiser et administrer un grand programme similaire au 7^{ème} Programme cadre européen de R&D (intitulé : « African Research Grants »). Ce projet met un accent particulier sur l'Information et la Communication Scientifique (Popularisation of Science);*
- *Sécurité alimentaire et eau ;*
- *Développer un système africain d'échange par Internet (AXIS) ;*
- *Extension du réseau africain de communication pour la recherche et l'éducation et sa connexion avec le réseau européen GEANT2, intitulé : « Africa-Connect » ;*

- *Suivi et analyse par les technologies spatiales de l'environnement, intitulé : « Global Monitoring for Environment and Security (GMES-Africa) ».*
- *renforcement des capacités africaines (compétences et infrastructures) dans les S&T géospatiales.*

Selon Madame Pauli, Directrice adjoint de la DG RDT :

Ces projets correspondent à des choix faits par les Africains eux-mêmes.

Les « propositions » seront financées sur la base de l'excellence.

Les appels seront gérés par les institutions africaines.

D'ores et déjà, un premier financement pour initier ces projets est identifié.

Elle souligne par ailleurs que le nombre de projets dévolus à la coopération internationale sous le 7^e PCRD a augmenté. On compte pour la première année du 7^e PCRD, 108 participants africains pour un total de 32 millions euros.

D'une manière générale pour que l'accord stratégique de partenariat avec l'Afrique puisse être considéré comme réussi, **il est nécessaire d'augmenter le nombre des Etats membres tant africains qu'européens impliqués dans la mise en œuvre de ce partenariat.**

M. Girard appelle lui aussi à la mobilisation des Etats membres et l'implication des parlementaires est essentielle à cet égard comme il l'est plus généralement dans le cadre de l'accord de Lisbonne.

La situation en Afrique du Sud

Le Ministre de la recherche d'Afrique du Sud se réjouit que les projets qui seront cofinancés soient sélectionnés sur la base de l'excellence, critère indispensable dès que l'on parle de projet scientifique. Il souligne à son tour l'urgente nécessité première pour l'Afrique de disposer d'infrastructures et de compétences scientifiques suffisantes. De ce fait le soutien au développement des capacités constitue une priorité pour le partenariat avec l'Europe. Il illustre son propos par des références à l'Afrique du Sud :

- L'Afrique du Sud a consacré 1% de son PIB à la recherche en 2008 et 0,98% en 2009 ;
- Participation très significative du secteur privé, grace notamment à des mesures d'incitation fiscale ;
- Mise en place de l'agence de l'innovation et de la propriété intellectuelle qui doit permettre d'accroître le financement des partenariats. Cette décision succède aux mesures législatives sur la propriété intellectuelle adoptées en 2008 ;
- Stimuler l'économie : mise en place de centres de compétence pour renforcer les liens entre recherche et produits commerciaux ;

Les investissements dans la recherche érigent ce pays au premier rang de pays de l'OCDE (investissement, succès des programmes de coopération avec l'UE, EDCTP...).

La propriété intellectuelle

L'absence de règles protégeant la propriété intellectuelle entrave le développement de la recherche. Les pays africains appréhendent mieux, selon le Ministre Sud-africain de la recherche, l'importance des législations pour accroître l'implication du secteur privé dans le développement. De nombreux pays africains n'ont cependant pas encore pris les mesures nécessaires car elles dépendent :

- des compétences scientifiques disponibles (questions de formation, effets de la fuite des cerveaux, manque d'infrastructures scientifiques de qualité ...)
- du dynamisme et de savoir faire des entreprises nationales en matière d'innovation et de transfert technologique.

RAPPEL : LES ACTEURS MAJEURS DE LA POLITIQUE DE COOPERATION EUROPEENNE AVEC LES PAYS DU SUD

LA DEV : la DG en charge de l'aide européenne au développement des pays ACP

Principale actrice de la politique de développement de l'UE, elle organise la mise en œuvre de sa politique selon 3 échelles :

- programmation nationale,
- programmation intra ACP,
- programmation régionale (centre Afrique, Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Caraïbe).

Jusque 2008, la DG DEV n'investissait pas dans les capacités de recherche et d'enseignement supérieur.

La DG Relex

Elle a en charge la « mise en œuvre de la politique européenne de voisinage » qui concerne les pays d'Afrique du Nord. Elle dispose d'instruments financiers pour soutenir le développement en général, y compris la recherche et l'enseignement supérieur. Ainsi s'agissant du financement d'actions destinées à renforcer les capacités scientifiques des pays du Maghreb, il s'élève à : 12 millions d'euros pour l'Egypte, 12 millions pour la Tunisie, 6 millions pour la Jordanie et 12 millions prévus pour le Maroc.

La DG Recherche et la coopération internationale

Dans le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD), la coopération internationale est intégrée : les principaux appels sont ouverts et des actions spécifiques sont prévues dans les projets SICA³. Mais ces instruments pourraient être encore plus ouverts ou plus particulièrement dédiés à des questions spécifiques aux pays du sud. D'une façon générale, les pays du sud manquent de capacités de recherche ce qui limite leur implication dans des projets européens du 7^{ème} PCRD. D'où la priorité qui devrait être donnée à un effort accru et soutenu pendant de longues années à la formation et au développement d'infrastructures scientifiques.

La résolution

A l'issue de la conférence, une résolution a été adoptée.

(http://www.europarl.europa.eu/stoa/events/workshop/20090304/resolution_en.pdf)

Elle :

- appelle la Commission européenne, les Etats membres et le secteur privé à renforcer les capacités en S&T (hommes, compétences et infrastructures) des PVD en mettant l'accent sur la formation des chercheurs et des décideurs.
- Appelle à poursuivre les investissements de l'UE en matière de TIC (ex : accès électronique à des moyens de communication haut débit, à des calculateurs de haute capacité...).

³ SICA : Actions spécifiques de coopération internationale dans le cadre des appels à propositions du PCRD

- Incite au renforcement du soutien à la recherche dans le contexte de crise qui affecte en tout premier les pays du sud afin de leur permettre de répondre aux nombreux défis (changement climatique, lutte contre la pauvreté...);
- Demande que tout soit fait, d'abord en utilisant ou en adaptant les instruments existants, pour accroître la participation des scientifiques des pays du sud aux projets européens de S&T, tout en promouvant leur accès aux moyens de protection de la propriété intellectuelle;
- Encourage l'UE à concevoir des accords similaires à celui conclu avec l'Afrique, avec d'autres grandes régions du monde.

Vers une rationalisation plus importante de la politique européenne de coopération et de développement dans le domaine de la Science (recherche, enseignement et développement des infrastructures, innovation)

Cette conférence fut une première étape. D'ores et déjà l'idée d'organiser une autre conférence mobilisatrice réunissant les Parlements européens (UE et Etats membres) et Panafricain émerge comme une pressante nécessité. Un des objectifs essentiels du partenariat 8 est de développer les complémentarités, la coordination voire la mutualisation, des moyens de soutien au partenariat scientifique entre l'Europe et l'Afrique dans les domaines de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation.

Ainsi apparaît-il que les projets combinant la formation et la recherche, qui sont perçus comme les plus à même de répondre aux priorités des pays du sud, devraient être l'occasion de larges partenariats entre les universités et les organismes de recherche en général, et l'IRD en particulier.

D'ores et déjà la CPU et l'IRD ont signé un protocole d'accord le 11 mars 2009 afin de « mutualiser et de renforcer des actions de recherche, de formation, d'expertise et de valorisation-transfert à destination des pays du sud ». Cet accord met en perspective les fonctions d'opérateur et d'agence de moyens sans dissocier la formation et la recherche. Il permet de créer, selon Michel Laurent⁴ « des partenariats avec les organismes et les universités qui ont des relations avec les pays du sud, et ces partenariats doivent être adossés à des programmes de formation ambitieux ». Si le partenariat 8 est un cadre pour une plus grande cohérence des politiques de coopération en matière de recherche et de formation, il appartient aux différents acteurs de se structurer entre eux pour une action ambitieuse et soutenue qui réponde aux intérêts et nécessités du co-développement.

Liens

L'accord stratégique de Partenariat UE-Afrique : <http://africa-eu-partnership.org>

Les objectifs de la conférence IRD-STOA au Parlement Européen le 4 mars 2009 : <http://www.ird.fr/fr/agenda/fiche.php?ID=213&text=>

La résolution adoptée à l'issue de la Conférence IRD-STOA au Parlement Européen le 4 mars 2009 et l'ensemble des présentations qui y ont été faites: http://www.europarl.europa.eu/stoa/events/workshop/20090304/default_en.htm

La « Lettre de Parlement », mars 2009. Résumé de la Conférence du 4 mars 2009 : http://www.europarl.europa.eu/stoa/events/200903_en.pdf

⁴ AEF, 17 mars 2009

http://clipping.prod-pressindex.com/Download_rp.asp?num_art=9&num_par=170309&id_source=97823&id_suppl=0&id_pole=39128&src_view_art=1&view_art=1&date_envoi=18/03/2009&delai_validite_print=365&PDF=AEF_IRD_170309.PDF&RP=1&langue=1&pdf_unique=0&nb_fichiers_joints=0&id_contrat=23340